

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication S C H A E F F	Type S K B 6 0 0	Référence d'homologation N° CH 5776 11
--	--	---------------------	---

Constructeur identification	KARL SCHAEFF GmbH & Co., D-7183 Langenburg sur la plaquette du constructeur "SKB 600" devant le N° du châssis -
Plaquette constructeur N° du châssis	à droite, sur le côté du chariot avant à droite, sur le côté du chariot avant
Identification du moteur	*F3L 912" en haut sur la culasse près du gicleur du centre (frappé par l'importateur)
Importateur principal	KÜFFER BAUMASCHINEN AG, 3601 Thun
Véhicule homologué	20/431

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique, articulée
Transmission	entraînement hydrostatique
Nombre de vitesses	2 Entraînement toutes roues, constant
Frein de service	hydraulique, à expansion interne, sur les roues avant
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur le distributeur de l'essieu avant
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	-

Carrosserie	pelle, sur demande avec excavatrice arrière	
Nombre de portes	2	Compteur de vitesse -
Ceintures sécurité	av -	ar -
Cale	2/360x200x160 mm	Rétroviseurs gauche + droite
Antivol	-	-
Nombre de places	t 1 av	centre ar
Dimensions	avec	sans excavatrice arrière
Longueur	5760	4970 Empattements 2200 /
Largeur	2040	1900 Essieu double av ar
Hauteur	3270	2700 Voies av 1530 ar 1530
Porte à faux	av 2040	2040 Voies av -
	ar 1520	730 Voies ar -
Distance volant - vers l'avant du véhicule	3100	Braquage ° g 8300 d 8300

Moteur			
Marque	DEUTZ	Type	F3L 912
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	arrière
Refroidissement	air	Nombre cylindres	3
Alésage	100	Course	120
Cylindres	2826	CV-impôt	14,39
Puissance en kW	40 (54 CV-DIN)	a t/min	2500
Bruit à l'arrêt	75,0 dB/A	a t/min	1875
Silencieux	1 pot 300x230x125 mm		
Mesure des gaz	Bacharach 4,0		
Déparasitage	-		

Poids	avec- / sans excavatrice arrière		
	avant	arrière	total
Poids à vide	2000/2280	3900/2270	5900/4550 +)
	avec excavatrice AR: lest (300 kg) sur l'essieu AV		
	sans excavatrice AR: lest (300 kg) sur l'essieu AR		
Poids garants	3000	5000	6500
Pneus	12.5-20 MPT	12.5-20 MPT	++)
Ply / bar	10 / 2,5	10 / 2,5	
Charge	5100	5100	
pour V max	20		
Jantes	11 x 20	11 x 20	
		mécanique	automatique
Gar poids remorquable avec/sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Charge garantie sur le toit			
Vitesse maximale selon le constructeur	20		km/h
testée 20,0 km/h à t/min 2600 au moteur		-	prise de force

§) Equipement	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	-
Clignoteurs	av lat. 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av ar I (E)
Feux de gabarit	av A/R (E) ar -
Feux arriere de brouillard	
Feux complementaires	
Eclairage plaque	
Essuie-glace	1/balai sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA E1 20024 ou d'autres modeles homologues

Indications pour le permis de circulation

Genre du vehicule	Chariot de travail (vehicule special)		
Marque et type	S C H A E F F S K B 6 0 0		
Homologation N°	CH	5776 11	
Carrosserie	pelle		
Pieces	total	1	avant
Poids a vide	5900/4550	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impot	14,39
Poids total	5900/4550	Cylindree	2825

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les resultats des mesures du bruit et des gaz d'echappement, voir la fiche des emissions)

- *) Vehicule special : distance volant - vers l'avant du vehicule = 3100 mm.
- +) Poids : avec cabine de securite, pelle de 0,7 m3, godet largeur 600 mm.
- + +) Variantes de pneus : 14.5 - 20 NPT 10 PR charge 6000 (2,5) Vmax 20 km/h
16/70- 20 NPT 10 PR 6900 (2,5) 20 km/h

§) Equipement : la hauteur des feux de croisement, de position ainsi que celle des clignoteurs AV-latéraux, la distance de ces derniers depuis l'avant du vehicule sont admises pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 125 - autorisation speciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: la protection des dents de la pelle;
- 138 - protection : sur les dents ou la lame niveleuse a l'avant de la pelle;
- 141 - assurer : la commande de la partie hydraulique de travail.

Conditions avec l'excavatrice arriere:

- 140 - les bequilles doivent etre rentrees et assurees (leviers de commande);
- 141 - assurer : la fleche et le manche du godet par des etresillons.

Inscription dans l'autorisation speciale:

- 14 - les manoeuvres difficiles doivent etre surveillees par une personne auxiliaire. De jour et lorsque les conditions de visibilite sont bonnes, la surveillance peut etre assuree par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm2) fixes a l'avant du vehicule.

Lieu et date de l'homologation Bellach, 10.12.81
Heimberg, 01.02.82

Remplace FH CH

Service federal d'homologation